



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°2 DU 23.09.2025

MANDAT 2024-2028 - SAISON 2025 / 2026

PRESIDENT : M. Frédéric CASTEL

PRESENTS : MM. Pascal DALLA POZZA, Toufik MEZRICHE et José PEREIRA

EN VISIO : MM. Oualid BELHADI, Francis CUNY, Raphaël DELANDHUY, Thomas DE FARIA, Olivier GOMAS, Yann MEMBRADO et Thierry RAYBAUDI (représentant des arbitres au CoDir).

Le président Frédéric CASTEL ouvre la séance à 18h40.

I / PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°1 de la saison 2025-2026 a été approuvé par messagerie électronique puis publié sur le site du DAF.

II / COURIELS RECUS

Le 27.08 Ghislaine LEMONNIER, Secrétaire administrative à la Ligue de Normandie, demande le transfert du dossier administratif de Pierre GEORGES nouvellement arrivé en Normandie.

Le 28.08 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, informe que son club se sépare de l'entraîneur de son équipe réserve.

Le 29.08 Boris VECHIN signale ne pas avoir accès à son portail des officiels. Olivier GOMAS est saisi du dossier.

Le 29.08 Olivier GOMAS échange avec un J.A.D. et lui rappelle le circuit de communication avec la C.D.A.

Le 29.08 Frédéric ADAM, Directeur du Centre Sportif de l'Aube, confirme la mise à disposition des installations pour le rattrapage des épreuves du rassemblement de début de saison fixé le 10.10.25.

Le 01.09 Aurélien LECHIEN et Nolan LEGERE mettent en copie la C.D.A. de leur envoi de rapports.

Le 02.09 Abdessamed HARBOULI transmet aux instances du D.A.F. une copie de son dépôt de plainte à la suite des insultes qu'il a subi sur les réseaux sociaux. La C.D.A. lui assure son total soutien et restera attentive aux suites donner à ce dossier.

Le 02.09 Emilie GUILMAILLE, Secrétaire de l'U.S.V.D., dépose une demande d'arbitre pour le 20.09 que la C.D.A. essaiera de satisfaire en fonction de ses moyens.

Le 05.09 Sébastien CALMELS informe ne pas renouveler sa licence pour la saison en cours.

Le 07.09 Ryan MAURIN demande les examens à faire pour valider sa licence. Une réponse détaillée lui est faite le 09.09.

Le 07.09 Raphaël DELANDHUY signale l'absence d'un A.A. sur un match de R3 qu'il a remplacé par un arbitre officiel disponible.

Le 08.09 Nolan LEGERE et Mohamed LACHAL produisent des écrits à la suite de leur match du weekend.

Le 08.09 Annick HERLUISON, Secrétaire du R.C.F.C. dépose une demande d'arbitre que la C.D.A. essaiera de satisfaire en fonction de ses moyens.

Le 08.09 Patrice WALLON, Président du ERVY FC, demande si un arbitre officiel sera présent sur le match de son équipe le 14.09. José PEREIRA lui fait une réponse.

Le 08.09 Roihim DANIEL envoie un rapport sur une mauvaise boîte mail.

Il est rappelé à l'ensemble des arbitres les boîtes mails utiles au DAF :

cda@district-aube.fff.fr: pour toutes les correspondances avec la C.D.A.

direction@district-aube.fff.fr: pour toutes les correspondances avec le District.

discipline@district-aube.fff.fr: pour l'envoi des rapports disciplinaires en copie, pour les échanges avec les commissions d'appel et de discipline.

competitions@district-aube.fff.fr: pour les rapports circonstanciés et disciplinaires à titre principal.

statut-arbitrage@district-aube.fff.fr: pour toutes les questions relatives au statut de l'arbitrage et notamment l'envoi en copie des certificats médicaux.

Le 09.09 Patrick MARIVAL dépose un CM d'indisponibilité d'un mois.

Le 10.09 le FC MEZIERY questionne la Ligue au sujet de l'absence d'arbitre sur un match U16R2 du 13.09. La C.D.A. a priorisé le rassemblement des arbitres ce qui explique l'absence d'arbitres sur un bon nombre de rencontre en compétitions jeunes.

Le 11.09 Dimitri VIDAL, dirigeant de l'E.F.F.C., dépose une demande d'arbitre pour un match du 21.09 que la C.D.A. ne peut satisfaire.

Le 13.09 Thierry NOBLET s'excuse de son absence au rassemblement.

Le 13.09 Julien MAIRE informe de son absence au rassemblement pour raison de santé.

Le 13.09 Florent BERNARD fait acte de candidature pour officier en adultes.

Le 14.09 Ange ROYER, arbitre club de l'A.G.T., produit un rapport circonstancié.

Le 15.09 Nassim YAKINE demande la procédure à suivre afin de pouvoir reprendre l'arbitrage.

Le 15.09 Steven QUERE rédige un rapport disciplinaire. Il relève une erreur sur la F.M.I. qu'il corrige.

Le 16.09 Thomas BAILLY, arbitre bénévole, dépose un rapport circonstancié.

Le 16.09 Salim RAGHIB envoie un C.M. d'indisponibilité de 6 semaines.

Le 16.09 Joël Franck DIKAMA signale être dans l'impossibilité d'accéder à son portail des officiels.

Le 18.09 Mary Shirley GARRICK, Secrétaire du FC CHARMONT, dépose une demande d'arbitre pour un match prévu le 05.10.

Le 19.09 Nolan LEGERE sollicite la désignation d'un délégué pour un match en U17R2. Cédric BOUGÉ lui fait une réponse le 22.09.

Le 21.09 Nolan LEGERE informe ne plus pouvoir doubler le weekend à partir de la fin du mois.

Le 21.09 Jean-Michel MAINGAUT signale un souci de tablette sur la rencontre sur laquelle il était observateur.

Le 22.09 Abdessamed HARBOULI dépose un rapport disciplinaire.

Le 22.09 David DESPRET alerte sur un souci de F.M.I. qu'il a rencontré sur son match.

Le 22.09 Maxime SYREN demande conseils à la suite du report des tests médicaux qu'il devait réaliser. Cédric BOUGÉ lui fait une réponse.

Le 22.09 Tom LEROY fait un retour par mail du déroulé de son match du 20.09. Il lui est demandé de faire parvenir ses observations via un rapport circonstancié.

Le 22.09 David MATHURIN relate le déroulé de son match en U18R2. Il lui est demandé de produire un rapport circonstancié.

Le 22.09 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, confirme les réserves techniques posées lors du match de son équipe première le 21.09.

Le 23.09 Nathalie PROTIN, Secrétaire du FC BREVIANDES, fait parvenir des écrits à la suite du déroulé du match du 21.09.25.

Le 23.09 David DESPRET dépose des rapports : circonstancié et disciplinaire à la suite de son match du 21.09.

Le 23.09 Patrice WALLON, Président du ERVY FC, demande si les conditions de sécurité seront assurées pour son club lors d'un prochain déplacement suite à des incidents survenus dans sa poule de championnat.

Le 23.09 Lhaoiri EL IDRISSE communique une copie de son dépôt de plainte faisant suite au déroulé de son match du 21.09.

Le 23.09 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, interjette appel d'une décision de la Commission de Discipline. Il demande également à avoir accès au contenu du dossier ouvert suite au match opposant le FC BREVIANDES à l'ETOILE LUSIGNY en date du 21.09, ceci avant les auditions de l'ensemble des protagonistes.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

1.1 CRA

Le 25.08 Yannick DANDRELLE communique les frais d'arbitrage appliqués pour les championnats et les coupes gérés par la Ligue.

Le 26.08 Christophe ADAM envoie le bulletin de septembre de la formation continue.

Le 28.08 Yannick DANDRELLE informe de la procédure à suivre pour les arbitres couvrant un club de Ligue ou de Fédération en cas d'indisponibilité médicale consultable via le lien suivant : <https://lgef.fff.fr/wp-content/uploads/sites/14/2022/07/8-Proc%C3%A9dure-CM-Arbitres-couvrant-clubs-Ligue-ou-FFF.pdf>

Le 30.08 Julien SCHEER, responsable des désignations des arbitres pour le 54, informe faire partie du groupe de travail de la F.F.F. visant une amélioration des outils mis à la disposition des désignateurs. Il se tient à l'écoute des besoins des territoires de la Ligue en la matière.

Le 01.09 Aurélien BRIEST, C.T.A., demande les noms des arbitres féminines pouvant assister à un stage de perfectionnement ainsi que le nom du membre de la C.D.A. référent de l'arbitrage féminin. Frédéric CASTEL lui répond le jour même.

Le 09.09 Anthony USTARITZ, C.T.A., alerte la C.D.A. sur plusieurs FMI nécessitant des éclaircissements qui, avec la réactivité de Raphaël DELANDHUY auprès des arbitres concernés, lui sont apportés.

Le 19.09 Matthieu LOMBARD, C.T.R.A., sollicite les C.D.A. afin de connaître les noms des formateurs de niveau 1 susceptibles de participer au recyclage prévu le 22.11 à Nancy. Il demande également aux C.D.A. de définir les candidats à la formation de formateurs F.I.A. de niveau 2.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Le 29.08 Cédric BOUGÉ signale l'arrivée des livres d'arbitrage « le football et ses règles 2025/2026 »

Le 01.09 Cédric BOUGÉ informe certains arbitres des examens restants à réaliser avant d'être désignables.

Le 04.09 Cédric BOUGÉ demande à l'ensemble des commissions du D.A.F. de produire un formulaire de dépenses à engager pour toutes manifestations à venir. Frédéric CASTEL dépose celui du rassemblement le 06.09.

Le 05.09 Cédric BOUGÉ demande, afin de répondre aux clubs, la date retenue par la C.D.A. pour la formation d'arbitres clubs. La C.D.A. retient la date du 06.12.25 pour la réalisation de cette formation.

Le 08.09 Matthieu COTTIAS, Président de la C.D.S.A., valide la demande de licence d'indépendant de Lana MATRY.

Le 10.09 Cédric BOUGÉ annonce que 10 nouveaux arbitres sont désormais désignables. Il relance ce même jour un arbitre qui est en retard dans l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 23.09 Il alerte sur le fait que certains arbitres ne respectent pas les consignes de saisie de la F.M.I. En effet, comme déjà indiqué, il est rappelé que **le carton blanc doit être saisi sur la F.M.I. comme un AVT**. Cette lacune administrative sera désormais sanctionnée d'une amende de 10 euros.

2.2 CDA

Le 31.08 Frédéric CASTEL envoie les invitations pour assister au rassemblement de début de saison aux personnalités du D.A.F.

Le 20.09 la C.D.A. communique à l'ensemble des arbitres du D.A.F. le dictionnaire administratif.

Le 31.08 Frédéric CASTEL transmet à Matthieu COTTIAS et Philippe PAULET les documents reçus de Christophe ADAM, CTA, relatif à la Journée de l'Arbitrage 2025.

Le 01.09 la C.D.A. invite les délégués du D.A.F. à assister au rassemblement du 13.09. Il s'avère qu'ils ont déjà une date retenue pour leur rassemblement fixé au 16.09. A la demande de la commission des délégués, la C.D.A. y sera représentée par le pôle E.T.D.A. pour une intervention sur les mises à jour des lois du jeu.

Le 08.09 Frédéric CASTEL et Cédric BOUGÉ échangent au sujet de la situation d'un jeune stagiaire formé durant une F.I.A. dans la Marne et souhaitant arbitrer dans notre district.

La C.D.A. est saisie de réserves techniques confirmées avec le règlement des 50 euros inscrit au R.I. Au regard des éléments portés à sa connaissance, la C.D.A. décide comme suit ;

- AGT – AS CHARTREUX 3 en D3 poule C du 14.09.25

Irrecevable sur la forme.

La C.D.A. rappelle qu'une réserve technique doit être posée par le capitaine, ou un dirigeant responsable en catégorie jeunes, au plus tard à l'arrêt de jeu suivant la possible faute technique en présence du capitaine adverse, de l'Arbitre Assistant le plus proche si officiel ou des deux A.A. si bénévoles. Cette dernière devant être transcrite textuellement sur la F.M.I. par l'arbitre en présence des deux équipes.

- ETOILE LUSIGNY - BAR S/ AUBE en U18 du 13.09.25

Reserve recevable sur la forme mais pas sur le fond car la F.M.I. mentionne bien les deux sanctions avec le bon motif pour chacun d'entre eux.

- AS SENARDES – FC CHARMONT en D3 poule B du 21.09.25

La C.D.A. manque d'éléments pour juger la forme mais déclare cette réserve technique irrecevable sur le fond car les éléments abordés ne relèvent pas de la technique d'arbitrage.

- FC BREVIANDES – ETOILE LUSIGNY en D2 poule B du 21.09.25

Recevable sur la forme mais pas sur le fond car l'arbitre n'a pas procédé à la reprise du jeu après le constat qu'une équipe avait un nombre insuffisant de joueurs.

La CDA tient à préciser que Thierry RAYBAUDI n'a pas pris part aux discussions, ni aux décisions des deux réserves concernant le club de ETOILE LUSIGNY.

Bilan du rassemblement du 13.09 dont le rattrapage aura lieu le 10.10 :

Les premiers retours mettent en évidence la satisfaction du contenu du matin.

Quelques points d'amélioration sont pris en compte pour les prochains temps de rassemblement.

La C.D.A. constate avoir oublié une remise d'écusson. Le jeune concerné sera invité à la C.D.A. du 14.10 afin de corriger cet oubli.

Raphaël DELANDHUY regrette de ne pas être plus associé pour l'organisation du rassemblement. Ceci s'explique par le fait que, dans le cadre de la validation du niveau 2 d'initiateur, Francis CUNY devait mettre en place un tel projet. Toutes les bonnes volontés seront mises à contribution pour les prochains évènements organisés par la CDA.

Merci à Patrick BLOND pour la couverture médiatique de cet évènement. Merci également à Eddy ROSIER, arbitre du match ESTAC vs NANCY du 12.09, pour le temps accordé durant les ateliers du rassemblement.

Le 16.09 la C.D.A. est informée du retour de la 4^{ème} édition de la Coupe de France des Arbitres dont le lien ci-joint présente la compétition qui débutera le 24.09 :

<https://ydray.com/get/t/u17580171932903vkfM0216cf2f9548nY>

Le 16.09 Olivier GOMAS demande au service informatique de la ligue une intervention afin de résoudre une impossibilité d'accès au portail des officiels de Joël Franck DIKAMA et la création d'un accès au portail des officiels pour Éric RAYBAUDI, nouvel observateur. Il échange le 17.09 avec Cédric BOUGÉ au sujet de la validation de la licence d'un arbitre.

Le 20.09 Thierry RAYBAUDI relance les arbitres adultes pour officier en compétitions jeunes.

Le 21.09 la C.D.A. relaie auprès des arbitres du D.A.F. un courrier signé par le Président de la F.F.F. datant de 2023. La C.D.A. tient à préciser à la suite des renseignements pris par Raphaël DELANDHUY auprès de Matthieu LOMBARD, CTA, que les collants sont autorisés si conformes à la loi 4 et sous la seule responsabilité des arbitres.

Le 22.09 Francis CUNY, en sa qualité de référent E.T.D.A., s'étonne de ne pas avoir accès à certains contenus de formation via la plateforme DartFish.tv. Frédéric CASTEL questionne les services de la Ligue à ce sujet.

La C.D.A. est régulièrement informée des divers changements de programmation des compétitions gérées par le D.A.F. ainsi que des éventuelles sanctions prises à l'encontre d'un arbitre.

IV / DESIGNATIONS

Au 23.09.2025, nous avons 99 demandes de licences avec 81 arbitres désignables dont 46 adultes, 18 jeunes, 11 ligues et 6 candidats ligue (4 adultes et 2 jeunes).

4.1 ADULTES

Le 06.09 Jean FRAUMENS prévient d'une absence à désignation de dernière minute.

Le 06.09 Nabil BOULACHEB constate avoir deux désignations le même jour. José PEREIRA corrige cela.

Le 06.09 Clément MÉNARD signale une indisponibilité de dernière minute pour raison professionnelle.

Le 12.09 Jonathan NOUALHAGUET produit un justificatif à son absence à désignation du 07.09.

4.2 JEUNES

Le 31.08 Florent BERNARD signale une désignation incompatible avec ses disponibilités.

Le 13.09 Raphaël DELANDHUY demande le retrait d'une désignation en jeunes du 20.09 car il est observé le 21.09.

Le 18.09 Aurélien PRIEUR demande le retrait d'une désignation pour raison professionnelle.

Le 19.09 Ayman EL BOUSAKSAKI demande si le portail des officiels rencontre un problème car ses désignations ont disparu. Thierry RAYBAUDI lui répond.

Le 21.09 Vincent TEIXEIRA signale une désignation non compatible avec ses disponibilités.

4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Le 20.09 Cyril THOMASSIN demande si le fait d'aller observer un jeune arbitre de son club peut poser souci. José PEREIRA lui fait une réponse.

Le 20.09 Abdel FEZOUA demande à obtenir un rapport d'observation vierge car il n'en dispose pas via son portail des officiels.

Yann MEMBRADO se dit satisfait de l'aide apporté par José PEREIRA pour les désignations des observateurs en adulte.

Les observations adultes et jeunes ont commencé en douceur avec les 8 premiers rapports validés. Pascal DALLA POZZA informe qu'il va assister prochainement à une réunion préparatoire à la mise en place d'une compétition futsal.

V / ETDA

5.1 FORMATION CONTINUE

La Ligue fournit un support pédagogique que la C.D.A. va utiliser

5.2 POLE ENTRAINEMENT

Les séances sont fréquentées par un noyau de fidèles qui ne demande qu'à s'étoffer.

5.3 FIA

Francis CUNY communique le 08.09 l'organisation et le listing des intervenants pour la F.I.A. de novembre. Il participe le 03.09 à une visio organisée par Matthieu LOMBARD, C.T.R.A., pour faire une mise au point sur les supports pédagogiques de la F.I.A.

Le 10.09 Matthieu LOMBARD, C.T.R.A., demande aux formateurs des F.I.A. de bien vouloir faire répondre les stagiaires à un questionnaire rapide dès leur arrivée en formation afin d'avoir une visibilité sur les motivations et la provenance des arbitres arrivant sur les F.I.A.

Le 13.09 Matthieu LOMABRD, C.T.R.A., demande un listing des tuteurs afin de leur proposer une visio de 30 min sur les attentes pédagogiques lors des tutorats.

Le 18.09 Cédric BOUGÉ réalise la demande de réservation d'un terrain permettant la mise en situation des participants à la prochaine F.I.A. Les services de la mairie de TROYES demandent de définir des créneaux d'utilisation car la réservation sur toute la journée n'est pas possible. A ce jour, le souci d'accès à un terrain perdure.

5.4 PROMOTIONNELS

Le C.D.A. va observer en début de saison les arbitres prometteurs pouvant intégrer cette filière.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Raphaël remercie la C.D.A. de sa présence à l'A.G. de l'U.N.A.F.

Olivier GOMAS signale que tout officiel n'ayant pas de licence active ne peut pas se connecter à "portail-officiels by FFF".

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la C.D.A., Frédéric CASTEL, lève la séance à 21H50.

La prochaine réunion de la C.D.A. est fixée au 14.10.2025 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président,

M. Frédéric CASTEL

Le Secrétaire,

M. José PEREIRA

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)